

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° II-320

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 24**ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et du tourisme	3 120 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Plan 'France Très haut débit'	0	0
Statistiques et études économiques	0	1 560 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Stratégie économique et fiscale	0	1 560 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	3 120 000	3 120 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli par rapport au n°319.

Cette solution avait été envisagée par la rapporteure générale en commission. Bien qu'insuffisante par rapport aux engagements du gouvernement, elle doit être considérée ici comme une solution de repli.

[Nota : En application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances, cette opération consisterait techniquement à retirer des crédits de l'action n°01 du programme 305 « Stratégie économique et fiscale » d'une part, et de l'action n°05 du programme 220 « Statistiques et études économiques d'autre part, pour les reverser au profit de l'action n°02 « Commerce, artisanat et services » du programme 134 « Développement des entreprises et des services » qui comprend le FISAC.]